



COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-neuvième session

30 septembre – 4 octobre 2024

Rapport de la 2^e session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture

Résumé

Le Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture porte à l'attention du Comité de l'agriculture ses conclusions et ses recommandations.

Suite que le Comité est invité à donner:

Le Comité est invité à *adopter* le rapport de la 2^e session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture, ainsi que les recommandations y figurant, notamment à:

- *recommander* à la FAO d'élaborer, sur la base de l'«Évaluation mondiale de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes agroalimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine», évaluation qui est approfondie et fondée sur des éléments scientifiques et factuels, et en consultation avec les membres de manière participative, un plan d'action mondial négocié pour la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité au moyen d'une approche globale, étayé par des données scientifiques et factuelles selon qu'il convient, couvrant tous les systèmes de production animale, tenant compte des débats tenus lors de la Conférence mondiale sur la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité¹, en septembre 2023, et des observations communiquées lors des 1^{ère} et 2^e sessions du Sous-Comité de l'élevage, qui permette de mettre en œuvre le Cadre de la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité et soit en phase avec d'autres stratégies, initiatives et instruments existants de la FAO, sous réserve de la disponibilité des ressources financières nécessaires (conformément au paragraphe 21 du document COAG:LI/2024/3²);
- *approuver* la révision du Règlement intérieur du Sous-Comité de l'élevage (comme indiqué à l'annexe D) proposée afin que celui-ci soit aligné sur le Règlement intérieur du Comité de l'agriculture.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Badi Besbes

Secrétaire

Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture

Tél.: +39 06 570 53406

Courriel: COAG-Livestock@fao.org

¹ COAG:LI/2024/INF/4, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np160fr>

² COAG:LI/2024/3, par. 21, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np186fr>

I. Introduction

1. Le Sous-Comité de l'élevage (ci-après «le Sous-Comité») du Comité de l'agriculture a tenu sa 2^e session du 16 au 18 juillet 2024. Sur les 136 membres du Comité, 99 ont inscrit leur délégation à la session. Sept membres de l'Organisation, 4 organismes des Nations Unies, 5 organisations intergouvernementales et 19 organisations non gouvernementales ont assisté en qualité d'observateurs. On trouvera la liste des participants et celle des documents sur le site web du Sous-Comité³.
2. La session s'est déroulée selon des modalités hybrides, après concertation avec le Bureau du Sous-Comité.
3. Le Sous-Comité est convenu que la session serait diffusée en direct sur internet et que l'enregistrement serait mis à disposition sur le site web de la FAO à l'issue de la session.
4. Le Sous-Comité a été informé que l'Union européenne participait à la réunion en vertu de l'article II, paragraphes 8 et 9, de l'Acte constitutif de la FAO.
5. M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, a prononcé l'allocution d'ouverture de la session par message vidéo.
6. M^{me} Julie Emond, Présidente de la 29^e session du Comité de l'agriculture, s'est exprimée devant le Sous-Comité.
7. Le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session.
8. Le Sous-Comité a approuvé les procédures spéciales décrites à l'annexe du calendrier provisoire.⁴
9. L'ordre du jour figure à l'annexe B⁵.
10. Le Sous-Comité a été secondé par un Comité de rédaction composé des pays suivants: Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, États-Unis d'Amérique, Inde, Koweït, Nouvelle-Zélande (présidence) et Thaïlande.

II. Des systèmes d'élevage durables au service de la sécurité alimentaire, de la nutrition et d'une croissance économique inclusive

2.1 Évaluation mondiale de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes agroalimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine⁶

11. Le Sous-Comité a recommandé que le Comité de l'agriculture:
 - a) salue et soutienne le processus suivi lors de l'élaboration des documents consacrés aux deuxième⁷ et troisième⁸ composantes de l'*Évaluation mondiale de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes agroalimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine* (ci-après l'«Évaluation»), soulignant la nécessité de renforcer, lors des initiatives futures, la participation de représentants des pays en développement, de manière équilibrée, invitant les membres à communiquer leurs

³<https://www.fao.org/coag-livestock/sub-committee-on-livestock/second-session/fr/>

⁴ COAG:LI/2024/INF/1 Rev.1, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np231fr>

⁵ COAG:LI/2024/1 Rev.1, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/no780fr>

⁶ COAG:LI/2024/2, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np489fr>

⁷ FAO. 2024. *Drivers of supply and demand of terrestrial animal source food. An evidence and policy overview on the state of knowledge and gaps* (projet). <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cd1131en>

⁸ FAO. 2024. *Contribution of the livestock sector to food security and sustainable agrifood systems – benefits, constraints, synergies and trade-offs* (projet). <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cd1129en>

observations sur les deux projets de document le 20 octobre 2024 au plus tard et invitant la FAO à les réviser par la suite et à les publier;

- b) encourage la FAO, ses membres et les autres parties prenantes à travailler ensemble afin de déterminer les lacunes graves dans les données et de remédier au manque d'éléments probants concernant les aliments issus d'animaux terrestres;
- c) invite la FAO, ses membres et les autres parties prenantes à soutenir la recherche relative aux trois dimensions de la durabilité (économique, sociale et environnementale) des systèmes de production animale, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des conventions de Rio et de tous les accords pertinents, notamment, mais pas seulement, le Cadre mondial de la biodiversité, afin que soient mieux éclairés les politiques et les cadres juridiques nationaux;
- d) appelle la FAO à aider les membres, à leur demande, en particulier les pays en développement, à faire face aux pertes et au gaspillage alimentaires liés aux aliments issus d'animaux terrestres, par exemple en menant des activités visant à améliorer l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement, notamment, mais pas seulement, en renforçant la chaîne du froid et la transformation, et souligne l'importance du modèle de coopération, en particulier les organisations de producteurs, pour des moyens de subsistance durables;
- e) invite les parties prenantes et les membres à recueillir, dans les systèmes de production animale, des données sur l'ensemble des dimensions de la durabilité et invite la FAO à étoffer les domaines de FAOSTAT pour que l'on puisse y intégrer ces données, à mesurer l'impact des systèmes de production animale, et à mener des activités de renforcement des capacités des membres en matière de collecte de données dans ces domaines;
- f) encourage la FAO à examiner plus avant les principales conclusions des documents de l'Évaluation portant sur ces composantes.

2.2 *Cadre de la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité*⁹

12. Le Sous-Comité a recommandé que le Comité de l'agriculture:

- a) reconnaisse la contribution du secteur de l'élevage à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et encourage une vision positive du secteur de l'élevage, étant donné l'importance de ce dernier s'agissant d'assurer les revenus et les moyens de subsistance, en particulier des petits agriculteurs;
- b) prende connaissance avec intérêt du Cadre de la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité;
- c) recommande à la FAO d'élaborer, sur la base de l'«Évaluation mondiale de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes agroalimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine», évaluation qui est approfondie et fondée sur des éléments scientifiques et factuels, et en consultation avec les membres de manière participative et conformément au paragraphe 21 du document COAG:LI/2024/3¹⁰, un plan d'action mondial négocié pour la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité au moyen d'une approche globale, étayé par des données scientifiques et factuelles selon qu'il convient, couvrant tous les systèmes de production animale, tenant compte des débats tenus lors de la Conférence mondiale sur la

⁹ COAG:LI/2024/3. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np186fr>

¹⁰ COAG:LI/2024/3, par. 21, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np186fr>

transformation de l'élevage dans une optique de durabilité, en septembre 2023¹¹, et des observations communiquées lors des sessions du Sous-Comité de l'élevage, qui permette de mettre en œuvre le Cadre de la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité et soit en phase avec d'autres stratégies, initiatives et instruments existants de la FAO, sous réserve de la disponibilité des ressources financières nécessaires;

- d) recommande à la FAO de continuer d'aider les pays, lorsque ceux-ci en font la demande et compte tenu de la situation et des priorités spécifiques de chaque pays, à transformer leur secteur de l'élevage dans une optique de durabilité.

2.3 Consultations au sujet d'un outil d'orientation facultatif visant à améliorer de façon durable la productivité des petits éleveurs¹²

13. Le Sous-Comité a recommandé que le Comité de l'agriculture:

- a) salue les consultations organisées par la FAO sur la nécessité, la portée, la nature et le processus d'élaboration d'un outil d'orientation facultatif destiné à améliorer durablement la productivité des petits éleveurs¹³;
- b) encourage la FAO à élaborer des directives volontaires pour l'amélioration durable de la productivité des petits éleveurs, sur la base de données factuelles et d'une rigueur technique, au moyen de consultations inclusives, participatives et transparentes menées auprès des membres et des autres organes directeurs pertinents de la FAO, de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, des organisations de producteurs et des autres parties prenantes pertinentes de toutes les régions, en tenant compte de la diversité des systèmes d'élevage à petite échelle, et à soumettre ces directives à la prochaine session du Sous-Comité.

2.4 Prise en compte systématique des questions liées au genre, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux personnes en situation de vulnérabilité dans le secteur de l'élevage¹⁴

14. Le Sous-Comité a recommandé que le Comité de l'agriculture:

- a) recommande à la FAO de continuer à prendre en compte systématiquement les questions liées au genre, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux personnes en situation de vulnérabilité, de sorte qu'elles soient prises en compte systématiquement dans les programmes techniques et stratégiques relatifs à l'élevage, en allouant des ressources suffisantes pour la mise en œuvre et en renforçant les capacités de son personnel;
- b) demande aux membres de prendre en compte systématiquement les questions liées au genre, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux personnes en situation de vulnérabilité dans leurs mesures visant le développement du secteur de l'élevage;
- c) demande aux membres et à la FAO de recenser des études de cas et des approches efficaces d'inclusion des questions liées au genre, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux personnes en situation de vulnérabilité dans le secteur de l'élevage.

¹¹ COAG/LI/2024/INF/4, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np160fr>

¹² COAG/LI/2024/4, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np206fr>

¹³ FAO. 2024. Report of the «Consultations on the need, scope, nature, and process for the development of a dedicated voluntary guidance tool for the sustainable enhancement of small-scale livestock productivity». Rome.

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cd1248en>

¹⁴ COAG/LI/2024/5, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np187fr>

III. La santé animale, publique et environnementale dans le cadre de l'approche «Une seule santé»

3.1 Examen des progrès réalisés dans l'intégration de l'approche «Une seule santé» et de la biosécurité¹⁵

15. Le Sous-Comité a recommandé que le Comité de l'agriculture:
- a) recommande à la FAO de continuer à aider les membres à accélérer la mise en œuvre de l'*Approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité animale terrestre* aux niveaux mondial, régional et national¹⁶, en tenant compte de l'approche «Une seule santé», en particulier de son rôle crucial dans la prévention et la gestion des répercussions des maladies, notamment des zoonoses et des maladies animales transfrontières, à promouvoir une utilisation prudente et responsable des antimicrobiens et, si possible, à réduire leur utilisation selon qu'il convient, et encourage l'Organisation à rendre compte régulièrement des progrès accomplis à cet égard;
 - b) appelle les membres à mettre au point, conformément aux priorités et situations des pays, des cadres nationaux d'alerte rapide face aux menaces zoonosaires, en appliquant une approche qui envisage des risques multiples et repose sur une gestion des risques inclusive qui intègre plusieurs parties prenantes et différents secteurs, et demande à la FAO, le cas échéant, d'organiser des formations et de fournir des instruments d'aide à la prise de décisions au service de la gestion des risques actuels ou nouveaux;
 - c) recommande à la FAO de continuer à aider les membres à améliorer les compétences des prestataires de services de santé animale primaires afin de garantir à tous les éleveurs un accès équitable aux services primaires;
 - d) recommande à la FAO d'aider et d'encourager les membres à tirer parti des investissements provenant de mécanismes financiers nationaux et internationaux, y compris du secteur privé, afin de renforcer les systèmes de santé animale;
 - e) contribue à l'évaluation en cours des coûts économiques, sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation d'antimicrobiens dans la production animale¹⁷ et appelle la FAO à poursuivre ses activités de lutte contre le parasitisme et la résistance aux antiparasitaires¹⁸.

3.2 Autres pratiques d'alimentation animale à envisager pour promouvoir l'utilisation responsable des antimicrobiens¹⁹

16. Le Sous-Comité a recommandé que le Comité de l'agriculture:
- a) invite la FAO à fournir aux membres qui en font la demande un soutien sous la forme d'un renforcement des capacités en matière d'utilisation prudente et responsable des antimicrobiens, y compris l'arrêt progressif de l'utilisation des activateurs de croissance antimicrobiens, en commençant par ceux qui sont importants sur le plan médical, conformément aux normes, aux orientations et aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé animale et du Codex Alimentarius;
 - b) recommande à la FAO de continuer à partager et à diffuser les connaissances concernant les pratiques avancées et non conventionnelles d'alimentation animale qui sont fondées sur des éléments scientifiques et sont efficaces et sûres pour améliorer la santé et le bien-

¹⁵ COAG/LI/2024/6, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np161fr>

¹⁶ FAO. 2022. Approche de gestion progressive pour la biosécurité chez les animaux terrestres. Rome.

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc5771fr>

¹⁷ COAG/LI/2024/INF/11, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np212fr>

¹⁸ COAG/LI/2024/INF/5, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np208fr>

¹⁹ COAG/LI/2024/7, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np230fr>

être des animaux ainsi que pour réduire, de manière générale, la nécessité d'utiliser des antimicrobiens et éviter l'utilisation des activateurs de croissance antimicrobiens d'importance médicale.

IV. Utilisation des ressources naturelles, changement climatique et biodiversité

4.1 Progrès accomplis dans les méthodes appliquées aux fins de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets²⁰

17. Le Sous-Comité a recommandé que le Comité de l'agriculture:

- a) appelle la FAO à continuer d'aider les membres à élaborer des plans et des politiques d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, et à accéder à un financement de l'action climatique, pour le secteur de l'élevage;
- b) recommande à la FAO de continuer à suivre les progrès accomplis dans les méthodes d'atténuation et d'adaptation, notamment grâce à la sélection animale, et d'aider les membres, selon qu'il convient, en les guidant et en renforçant les capacités concernant les méthodes et les données qui sont nécessaires pour améliorer les évaluations des émissions de gaz à effet de serre et rendre compte des émissions imputables au secteur de l'élevage, en fonction de la situation dans le pays;
- c) recommande à la FAO de tenir compte des documents d'orientation existants et des autres informations pertinentes lors de l'élaboration d'un nouveau document d'orientation sur les possibilités et les risques que représente, pour les membres, une participation aux marchés du carbone réglementés ou volontaires dans le secteur de l'élevage, dans le cadre de l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- d) appelle les membres à réfléchir aux perspectives qu'une participation volontaire aux marchés du carbone peut offrir pour leur secteur de l'élevage.

4.2: Liens entre forêts et agriculture: une voie vers l'intégration des forêts, des arbres et de l'élevage dans les systèmes sylvopastoraux des zones arides²¹

18. Le Sous-Comité a recommandé que le Comité de l'agriculture:

- a) encourage les membres à améliorer la coordination intersectorielle concernant les forêts, les parcours, la production alimentaire, l'utilisation des terres et de l'eau et les politiques et stratégies de développement rural, l'objectif étant de parvenir à une gestion plus durable des zones arides et des systèmes agrosylvopastoraux afin de renforcer le rôle stratégique de ces systèmes en matière de sécurité alimentaire;
- b) encourage les membres à améliorer la situation en matière de résilience des systèmes agrosylvopastoraux face aux sécheresses et à intensifier les efforts de restauration des écosystèmes dans les zones arides, notamment au moyen d'un soutien économique, de la formation et du renforcement des capacités ainsi que de la gestion et de l'échange de connaissances;
- c) invite la FAO à réaliser une évaluation de l'inclusion des systèmes agrosylvopastoraux dans les politiques et réglementations sur l'utilisation des terres et le développement rural aux fins d'une meilleure gestion des sécheresses, et à aider les pays qui en font la demande à améliorer la gestion durable, la restauration et le suivi des systèmes agrosylvopastoraux, des forêts et des parcours;

²⁰ COAG:LI/2024/8, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np185fr>

²¹ COAG:LI/2024/9, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np188fr>

- d) réaffirme l'importance de l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages, qui se tiendra en 2026 et sera l'occasion d'intégrer les liens durables entre l'élevage et les forêts dans les politiques de développement agricole et rural²².

4.3 *Gestion des ressources en sols, en terres et en eau aux fins d'une production animale durable*²³

19. Le Sous-Comité a recommandé que le Comité de l'agriculture:
- a) invite la FAO à aider les membres qui en font la demande à se pencher sur les liens entre la production animale et une gestion durable des ressources naturelles (sols, terres et eau) de manière intégrée;
 - b) encourage les membres à élaborer ou renforcer leurs politiques et législations nationales relatives à la remise en état et à la gestion durable des parcours et des herbages, s'il y a lieu;
 - c) recommande à la FAO d'aider les membres, selon qu'il convient, en élaborant et en diffusant des produits de connaissances, y compris des solutions novatrices, sur les pratiques de gestion intégrée durable dans les secteurs de l'élevage, qui permettraient de résoudre des problèmes comme ceux liés à la biodiversité, au carbone, au phosphore, à l'azote²⁴ et à l'eau, et de les aider à mettre en œuvre des politiques publiques et des programmes de renforcement des capacités connexes, en accordant une attention particulière à l'inclusion des agriculteurs.

V. Autres questions

5.1 *Examen du Programme de travail pluriannuel 2024-2027*²⁵

20. Le Sous-Comité a recommandé que le Comité de l'agriculture:
- a) approuve le projet de Programme de travail pluriannuel du Sous-Comité de l'élevage pour la période 2024-2027.

5.2 *Harmonisation du Règlement intérieur du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture avec le Règlement intérieur du Comité de l'agriculture*²⁶

21. Le Sous-Comité a recommandé que le Comité de l'agriculture:
- a) approuve la révision du Règlement intérieur du Sous-Comité de l'élevage proposée afin que celui-ci soit aligné sur le Règlement intérieur du Comité de l'agriculture²⁷ (comme indiqué à l'annexe D).

5.3 *Date et lieu de la prochaine session*

22. Le Sous-Comité de l'élevage a indiqué que sa 3^e session se tiendrait à Rome. Le Directeur général de la FAO en communiquerait les dates ultérieurement.

5.4 *Élection des membres du Bureau de la 3^e session du Sous-Comité*

23. Le Sous-Comité a élu par acclamation:

²² COAG/LI/2024/INF/7, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np209fr>

²³ COAG/LI/2024/10, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np399fr>

²⁴ COAG/LI/2024/INF/6, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np189fr>

²⁵ COAG/LI/2024/11, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np455fr>

²⁶ COAG/LI/2024/12, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np693fr>

²⁷ COAG/LI/2024/12, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np693fr>

- a) M. Donal Coleman (Irlande) à la présidence du Sous-Comité;
- b) les six membres ci-après à son nouveau Bureau: Argentine (Amérique latine et Caraïbes), Canada (Amérique du Nord), Inde (Asie), Kenya (Afrique), Liban (Proche-Orient) et Nouvelle-Zélande (Pacifique Sud-Ouest).

5.5 *Questions diverses*

- 24. Aucune question n'a été abordée au titre de ce point.

ANNEXE A - Membres du Sous-Comité de l'élevage

<ul style="list-style-type: none"> • Afghanistan • Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Angola • Arabie saoudite • Argentine • Arménie • Australie • Autriche • Azerbaïdjan • Bangladesh • Bélarus • Belgique • Bénin • Bolivie (État plurinational de) • Botswana • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cameroun • Canada • Chili • Chine • Chypre • Colombie • Congo • Costa Rica • Côte d'Ivoire • Croatie • Cuba • Danemark • Djibouti • Égypte • El Salvador • Émirats arabes unis • Équateur • Érythrée • Espagne • Estonie • États-Unis d'Amérique • Éthiopie • Fédération de Russie • Finlande 	<ul style="list-style-type: none"> • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guatemala • Guinée • Guinée équatoriale • Haïti • Honduras • Hongrie • Îles Salomon • Inde • Indonésie • Iraq • Irlande • Israël • Italie • Japon • Jordanie • Kenya • Koweït • Lesotho • Lettonie • Liban • Libéria • Libye • Lituanie • Macédoine du Nord • Madagascar • Malaisie • Maldives • Mali • Maroc • Mauritanie • Mexique • Mongolie • Monténégro • Mozambique • Myanmar • Nicaragua • Niger • Nigéria • Norvège • Nouvelle-Zélande • Oman 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouganda • Ouzbékistan • Pakistan • Panama • Paraguay • Pays-Bas (Royaume des) • Pérou • Philippines • Pologne • Portugal • Qatar • République arabe syrienne • République de Corée • République dominicaine • République populaire démocratique de Corée • République-Unie de Tanzanie • Roumanie • Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord • Saint-Marin • Saint-Vincent-et-les Grenadines • Samoa • Sénégal • Serbie • Sierra Leone • Slovaquie • Slovénie • Soudan • Sri Lanka • Suède • Suisse • Tchad • Tchéquie • Thaïlande • Togo • Tunisie • Türkiye • Ukraine • Union européenne (organisation membre) • Uruguay • Venezuela (République bolivarienne du) • Yémen • Zambie • Zimbabwe
--	--	--

ANNEXE B – Ordre du jour

1. Questions de procédure

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- 1.3. Désignation des membres du Comité de rédaction

2.- Des systèmes d'élevage durables au service de la sécurité alimentaire, de la nutrition et d'une croissance économique inclusive

- 2.1 Évaluation mondiale de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes agroalimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine
- 2.2 Cadre de la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité
- 2.3 Consultations au sujet d'un outil d'orientation facultatif visant à améliorer de façon durable la productivité des petits éleveurs
- 2.4 Prise en compte systématique des questions liées au genre, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux personnes en situation de vulnérabilité dans le secteur de l'élevage (correspondance écrite)

3. La santé animale, publique et environnementale dans le cadre de l'approche «Une seule santé»

- 3.1 Examen des progrès réalisés dans l'intégration de l'approche «Une seule santé» et de la biosécurité
- 3.2 Autres pratiques d'alimentation animale à envisager pour promouvoir l'utilisation responsable des antimicrobiens

4. Utilisation des ressources naturelles, changement climatique et biodiversité

- 4.1 Progrès accomplis dans les méthodes appliquées aux fins de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets (correspondance écrite)
- 4.2 Liens entre forêts et agriculture: une voie vers l'intégration des forêts, des arbres et de l'élevage dans les systèmes sylvopastoraux des zones arides
- 4.3 Gestion des ressources en sols, en terres et en eau aux fins d'une production animale durable

5. Autres questions

- 5.1 Examen du Programme de travail pluriannuel 2024-2027 (correspondance écrite)
- 5.2 Harmonisation du Règlement intérieur du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture avec le Règlement intérieur du Comité de l'agriculture
- 5.3 Date et lieu de la prochaine session
- 5.4 Élection des membres du Bureau de la 3^e session du Sous-Comité
- 5.5 Questions diverses

6. Adoption du rapport

ANNEXE C – Liste des documents

COAG:LI/2024/1 Rev.1 Ordre du jour provisoire

COAG:LI/2024/2 Évaluation mondiale de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes agroalimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine

COAG:LI/2024/3 Cadre de la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité

COAG:LI/2024/4 Consultations au sujet d'un outil d'orientation facultatif visant à améliorer de façon durable la productivité des petits éleveurs

COAG:LI/2024/5 Prise en compte systématique des questions liées au genre, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux personnes en situation de vulnérabilité dans le secteur de l'élevage

COAG:LI/2024/6 Examen des progrès réalisés dans l'intégration de l'approche «Une seule santé» et de la biosécurité

COAG:LI/2024/7 Autres pratiques d'alimentation animale à envisager pour promouvoir l'utilisation responsable des antimicrobiens

COAG:LI/2024/8 Progrès accomplis dans les méthodes appliquées aux fins de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets

COAG:LI/2024/9 Liens entre forêts et agriculture: une voie vers l'intégration des forêts, des arbres et de l'élevage dans les systèmes sylvopastoraux des zones arides

COAG:LI/2024/10 Gestion des ressources en sols, en terres et en eau aux fins d'une production animale durable

COAG:LI/2024/11 Examen du Programme de travail pluriannuel 2024-2027

COAG:LI/2024/12 Harmonisation du Règlement intérieur du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture avec le Règlement intérieur du Comité de l'agriculture

CCOAG:LI/2024/INF/1 Rev.1 Ordre du jour provisoire

COAG:LI/2024/INF/2 Rev.1 Liste provisoire des documents

COAG:LI/2024/INF/3 Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne

COAG:LI/2024/INF/4 Résultats de la Conférence mondiale de la FAO sur la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité

COAG:LI/2024/INF/5 Lutter contre la résistance aux antiparasitaires au moyen de l'approche «Une seule santé»

COAG:LI/2024/INF/6 Promouvoir la gestion durable de l'azote dans le secteur de l'élevage

COAG:LI/2024/INF/7 Intégration des activités de la FAO sur les parcours et l'élevage pastoral – progrès accomplis en 2022-2023

COAG:LI/2024/INF/8 Année internationale des camélidés – 2024

COAG:LI/2024/INF/9 Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants – État d'avancement (2022-2023)

COAG:LI/2024/INF/10 État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025

COAG:LI/2024/INF/11 Résistance aux antimicrobiens: coût économique de l'action ou de l'inaction

COAG:LI/2024/INF/12 Initiatives multipartites à l'appui du développement durable de l'élevage

ANNEXE D – Version révisée du Règlement intérieur du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture

Harmonisation du Règlement intérieur du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture avec le Règlement intérieur du Comité de l'agriculture

Conformément à la proposition d'amendements à apporter au Règlement intérieur du Sous-Comité, qui figure dans le document COAG:LI/2024/12²⁸ (avec modifications mises en évidence) et que le Sous-Comité a recommandé au Comité de l'agriculture d'approuver, la version révisée du Règlement intérieur est reproduite dans la présente annexe sans les modifications apparentes.

Article 1 – Composition

Le Sous-Comité de l'élevage (ci-après «le Sous-Comité») est ouvert à tous les États membres du Comité de l'agriculture (ci-après «le Comité»).

Article 2 – Présidence et vice-présidence

Le Sous-Comité élit parmi les représentants de ses membres un président et six vice-présidents (qui composent le Bureau), appartenant chacun à l'une des régions géographiques suivantes: Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes, Asie, Europe, Pacifique Sud-Ouest et Proche-Orient. Pour l'élection du président, le Sous-Comité tient dûment compte du principe de la rotation. Le président et les vice-présidents sont élus pour une période de deux ans et restent en fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau président et de nouveaux vice-présidents à la fin de la session suivante du Sous-Comité. Le président n'est pas éligible pour deux mandats consécutifs dans les mêmes fonctions.

Le Bureau nomme un premier vice-président, qu'il choisit parmi ses six vice-présidents. Le président ou, en son absence, un le premier vice-président, préside les réunions du Sous-Comité et exerce les autres fonctions qui peuvent lui être confiées pour en faciliter les travaux.

Article 3 – Sessions

Le Comité décide des dates et de la durée des sessions du Sous-Comité, lorsqu'il y a lieu. Durant chaque période biennale, le Sous-Comité tient normalement une session, qui a lieu à une date permettant au Comité d'examiner le rapport du Sous-Comité. Si nécessaire, le Sous-Comité peut organiser d'autres sessions sur convocation du Directeur général, après consultation du président.

Article 4 – Observateurs

La qualité d'observateur au sein du Comité s'applique, *mutatis mutandis*, au Sous-Comité.

Article 5 – Règlement intérieur du Comité

Les dispositions du Règlement intérieur du Comité s'appliquent, *mutatis mutandis*, à toutes les questions qui ne sont pas expressément visées par le présent Règlement intérieur du Sous-Comité de l'élevage.

²⁸ COAG:LI/2024/12, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np693fr>